

# SÉANCE ORDINAIRE 18 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIS-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-NEUF SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, VICE-PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

#### Sont présents formant quorum:

Yves Legault, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Louis-Philippe Marineau, vice-président et représentant de Saint-Joseph-du-Lac Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

# Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

### Résolution RA 008-03-2019

# 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2019

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 mars 2019 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

# PROCÈS-VERBAL

#### Résolution RA 009-03-2019

# 2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER</u> 2019

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janiver 2019 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

# ADMINISTRATION

# Résolution RA 010-03-2019

# 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2019</u>

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 18-03-2019 au montant de **11 353.81 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

# **Résolution RA 011-03-2019**

# 3.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31</u> DÉCEMBRE 2018

Suite à la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 par madame Chantal Longtin, c.a. pour Cloutier + Longtin Inc., mandaté par la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers;



# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018 tel que présenté. Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### **Résolution RA 012-03-2019**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RA01-2019 RELATIF AUX MODALITÉS 3.3 **DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter du règlement numéro RA01-2019 relatif aux modalités de publication des avis publics pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

#### Résolution RA 013-03-2019

# AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-**MONTAGNES**

Le représentant de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, monsieur Yves Legault, demande de reporté la présente afin qu'il puisse assurer certaines validations auprès des membres du conseil municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

#### EXPLOITATION

# Résolution RA 014-03-2019

#### 4.1 MANDAT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2019

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu de mandater, l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, pour une somme de 7 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-445.

# Résolution RA 015-03-2019

# PRÉCISION RELATIVE AU PAIEMENT DU PROJET D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE MESURE DE DÉBIT

#### CONSIDÉRANT la résolution 034-10-2018 qui donnait un mandat

professionnel pour une étude de faisabilité pour l'installation d'infrastructure de mesure de débit à GBI Services d'ingénierie pour un montant d'au plus

8 000 \$ plus les taxes applicables;

# CONSIDÉRANT QU' un montant supplémentaire de 1 875 \$ plus les taxes

applicables a été ajouté à ce mandat pour

l'analyse du débitmètre;



# En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser la dépense totale au montant de 9 875 \$ plus les taxes applicables à GBI Services d'ingénierie.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411 et financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

#### **Résolution RA 016-03-2019**

# 4.3 MANDAT PROFESSIONNEL RELATIF À LA PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS VISANT LE REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT AU POSTE DE POMPAGE DE L'ÉRABLIÈRE

# CONSIDÉRANT

la nécessité d'obtenir des volumes d'eau précis dans le cadre de l'établissement de la répartition des coûts d'exploitation et d'immobilisation de la station d'épuration des eaux et du poste de pompage de l'Érablière;

# En conséquence,

# Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu de mandater la compagnie GBI Services d'ingénierie aux fins de produire les plans et devis visant le remplacement du débitmètre de la conduite de refoulement au poste de pompage de l'Érablière pour une somme d'au plus de 13 000 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411 et financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

# LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 017-03-2019

# 6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019

L'ordre du jour étant épuisé,

# Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20h15.

YVES LEGAULT	STÉPHANE GIGUÈRE
Président	SECRÉTAIRE